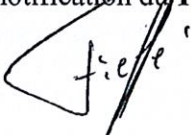
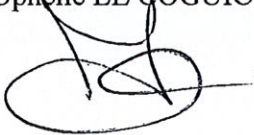


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Arrondissement de Caen</p>	<p>EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES 14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 11 / 04 / 2023</p> <p><u>Date de convocation :</u> 28 / 03 / 2023</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Absents : 3 Votants : 8</p>	<p>Le 04 avril 2023 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absents excusés : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme LE COGUIC a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2023-018 SDEC Energie Effacement des réseaux « Bourg et Pillardière »</p>	<p>Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.</p> <p>Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 211 500.00 € TTC.</p> <p>Le taux d'aide sur le réseau d'éclairage est de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.</p> <p>Sur ces bases, la participation communale est estimée à 117 850.00 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).</p> <p><u>Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De CONFIRMER que le projet est conforme à l'objet de sa demande, - De SOLLICITER l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement, - De SOUHAITER le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} trimestre de l'année 2024. - De PRENDRE ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau, - De S'ENGAGER à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

	<ul style="list-style-type: none">- du PAIEMENT de sa participation soit : <input checked="" type="checkbox"/> en section d'investissement, par fonds de concours <i>Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.</i>- De S'ENGAGER à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,- De PRENDRE NOTE que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,- De S'ENGAGER à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 5 287.50 €,- D'AUTORISER son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,- De PRENDRE bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 11/04/2023 et publication ou notification du 11/04/2023</p> 	<p>Fait et délibéré le 04 avril 2023</p> <p>La secrétaire de séance, Ophélie LE COGUIC</p>  <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 